

Liberté
Egalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Bolle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52

— LYON —

PARIS — Vente en gros et abonnements, Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant — PARIS

ANNONCES

Les Annonces sont reçues à l'Agence V. FOURNIER & Co
14, rue Confort, 14
et au Bureau du Journal
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

PARIS

Agence de librairie PERINET, 9, rue du Croissant. Les abonnements sont reçus à la même adresse.

MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et départements limitrophes.

SEDAN

Papeterie-librairie, Carlier aîné, 1, Grande-rue.

BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

ALGER

Librairie Pioget, Place Souv-la-Régence. Librairie Mouranchon.

ORAN

Librairie Calia, rue Fond-Ouck.

MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, dépositaire et marchand de journaux.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des principales gares.

SOMMAIRE

Manifestation politique. — Esprit des Morts et des Vivants. — Protestants et Catholiques. — A quoi sert le Diable. — L'Ouvrière. — Palinode. — La Femme et l'Eglise catholique. — Une curieuse circulaire. — L'Univers et l'Université. — Protestation de l'évêque de Pamiers. — Revue des Théâtres. — Bibliographie. Feuilletons : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Petits dialogues philosophiques.

Manifestation Politique

C'était hier soir, à Lyon, grande manifestation cléricale. La récente lutte électorale

faisait un regain de succès à cette fête d'une habile conception politique et religieuse qui, chaque année, au 8 décembre, est, pour l'étranger, une des curiosités de la seconde ville de France. La ligue conservatrice, composée des réactionnaires de toutes les religions et de tous les partis monarchiques, allumait tous ses lampions. Il y en avait partout sur le coteau de Fourvières, cette sacrée colline, ainsi nommée parce que les moines de toutes robes, suivant leur usage ancien de s'installer toujours où la vue est la plus merveilleuse, l'exposition la meilleure au soleil levant, ont couvert la montagne de leurs séminaires de leurs chapelles et de leurs couvents.

Mais la réclame cléricale s'étendait à toute la ville, et la Croix-Rousse ne le cédait guère à la colline sainte qui lui fait face au delà de la Saône. Les quais de la Guillotière, des Brotteaux, de St-Clair, brillaient de mille feux ; les cléricaux des rives du Rhône rivalisaient avec leurs compères du côté de la Saône. Ceux-là, cependant, plus heureux, avait la joie envoyée d'en haut de voir répondre à l'éclat de leurs lanternes vénitienes par les flammes de Bengale sorties des mains pures de séminaristes qui, tout à l'allégresse du triomphe, tiraient des fusées pieuses et lançaient des pétards bénis.

Pendant cette manifestation éclatante qui nous rappelait trop la coalition du 4 octobre, que faisaient nos représentants à Paris ? Nous obtiendront-ils l'union dans le parti républicain ? Il aurait fallu pouvoir transporter à la fois toute la majorité qui se divise et s'émiette au milieu de cet embrasement de Lyon, la grande ville républicaine, illuminée dans toutes ses rues, jusqu'au sommet de ses montagnes, par les conservateurs unis sur le mot d'ordre des prêtres.

C'est un spectacle instructif, cette illumination allant du rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage.

On voit en bas le commerçant qui fait son étalage-annonce au jour fixé par le clergé, car le gouvernement lui importe peu si les affaires ne vont pas, et il n'a cure que

son exposition scintillante de becs de gaz vienne augmenter l'éclat de la fête anti-républicaine.

Aux premiers étages, les adversaires ou les mécontents, catholiques ou protestants, voire même les professeurs ou fonctionnaires qui émargent au budget de la République, tous ceux qui prennent leurs précautions pour ne pas déplaire à un nouveau régime, puisqu'on ne risque rien en manifestant contre le gouvernement républicain et qu'on se crée des titres pour l'avenir.

Et, tout en haut, les recrues des cercles catholiques, bien fournies de chandelles, brûlant comme des cierges, pour porter la réclame politico-religieuse jusque dans les rues les plus démocratiques.

Sans doute, les lampions multipliés cette année ne sont qu'une nouvelle manœuvre de la minorité, mais ils éclairent une tenace et habile propagande ; ils se sont augmentés parce que les ennemis de la République ont repris courage, et qu'ils ont failli triompher par leur union des divisions de la majorité. On a manifesté avec plus d'entrain, parce qu'on sent une force organisée en présence d'une force qui tend à se laisser entamer.

Et qu'on ne s'illusionne pas en parlant d'une fête pieuse, d'habitudes, d'usages sans signification politique, il y a bien là une manifestation. Qui donc en cette soirée a songé au péché originel, dont la Vierge fut tout à coup débarrassée en 1854 ? Combien des allumeurs de lampions sont capables de se souvenir de la théorie qui fit décider l'Immaculée-Conception ? et savaient-ils, en vérité, s'ils mettaient l'allumette à leurs mèches pour le miracle du Saint-Esprit ou pour la conception de Ste-Anne ?

Jamais les gens qui se posent en défenseurs de la religion ne l'ont moins connue et moins pratiquée que les cléricaux d'aujourd'hui. On fait du nom un mot de ralliement, la chose n'occupe pas. Ce n'est pas pour le lire qu'on porte le livre de messe ou le bréviaire sous le bras, c'est pour le jeter à la tête de ses adversaires.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Le peuple le plus libre, par cela seul qu'il est le plus libre, est en même temps le peuple le plus vivant.
E. PELLETAN.

Les révolutions les plus terribles sont préférables à un gouvernement despotique.
CHATEAUBRIAND.

Toute religion, homme, est un exemplaire De l'impuissance ayant pour appui la colère.
VICTOR HUGO.

La réforme fut une de ces protestations qui ouvrent une soupape à l'étouffement universel.
G. SAND

C'est dans la vraie liberté que se trouve le remède le plus efficace contre l'anarchie.
M^{me} DE STAEL.

L'ignorance et la peur : voilà les deux pivots de toute religion.
Curé J. MESLIER.

L'esprit du gouvernement est un esprit laïque, la loi est indifférente.
E. LABOULAYE.

(!) Les femmes n'ont qu'à se souvenir de leur origine, et sans trop vanter leur délicatesse, songer, après tout, qu'elles viennent d'un os surnuméraire, où il n'y avait de beauté que celle que Dieu voulut y mettre. BOSSUET.

PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

Rien n'est plus étrange en ce temps de compromissions politiques que l'alliance des cléricaux et d'un certain nombre de protestants.

Lorsqu'on remonte dans l'histoire, et que d'un coup d'œil rapide, on parcourt le récit des événements qui mirent aux prises les fidèles des papes et les dissidents chassés du giron de l'Eglise par les abus de tous genres du clergé romain, on s'étonne que la passion religieuse ait pu exciter des haines aussi impitoyables. Mais si cet antagonisme sanglant entre les adorateurs du Christ est toujours un sujet nouveau de surprise pour le libre penseur, combien n'est-il pas plus étonné encore de l'union actuelle entre ces ennemis qui, pour tant de raisons, semblaient irréconciliables ! Sans rappeler les cruelles persécutions de l'Edit de Nantes, en revenant seulement de quelques années en arrière, on trouve des vexations catholiques qui auraient dû mettre une barrière infranchissable entre ces alliés des dernières élections.

Qui eût cru que ces protestants, mis par les catholiques hors des cimetières bénis par le prêtre, viendraient se joindre aux cléricaux contre les républicains ? qui pouvait supposer qu'ils pouesse-

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" (11)

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

C'est ainsi qu'eut lieu la cérémonie du mariage de Jacques Mignot avec Louise Lebonnard. Ce fut magnifique. Le riche négociant, comme on dit entre gens cossus, mit les petits plats dans les grands. Tout le ban et l'arrière-ban de la famille Lebonnard figurait au grand complet, à la suite des deux époux ; toute la ville avait été invitée à assister à la cérémonie nuptiale et au bal qui terminait la soirée. Du côté de Jacques, par contre, il n'y avait que son père et sa mère. Les parents de la Croix-Rousse ne se souciaient guère de s'aller fourvoyer en aussi noble compagnie et leurs simples allures redoutaient fort les façons cérémonieuses de tout ce beau monde.

Quant à Antoine Mignot et à sa brave femme, ils avaient fait contre trop belle fortune bon cœur. Le père s'était paré d'un superbe habit noir battant neuf, la mère avait tiré du placard la robe de soie des grandes cérémonies, et ils étaient arrivés, un peu beaucoup embarrassés, mais l'air très tranquille, en gens qui peuvent passer partout la tête haute — tandis que bien des plus huppés perdraient fortement de leur assurance s'il fallait raconter leur vie par le menu et dans ses détails les plus prudemment laissés dans l'ombre.

La cérémonie à la mairie fut rapide et peu solennelle. La loi a peut-être tort de ne pas entourer de plus de pompe l'acte civil qui règle définitivement la destinée des deux époux. Il devient trop facile, quand on a été marié à la file, entre deux ou trois noces qui attendent, par un adjoint pressé d'en finir et bredouillant les textes de la loi, il devient trop facile d'oublier que le mariage à la mairie est tout, tandis que le mariage à l'église n'est rien.

Ce dut être le cas pour Louise Lebonnard. Autant la cérémonie civile lui avait paru froide et peu émouvante, autant fut-elle saisie d'un trouble profond quand elle entra dans cette église parée pour la recevoir, parfumée d'encens et pleine des harmonies que les orgues lançaient à toutes volées.

Le culte catholique a eu l'adresse de conserver les formes d'un symbolisme mystique qui plaît aux pieuses imaginations et rallie le cœur des femmes. Les cérémonies de la pièce de monnaie,

de l'échange des anneaux, du poêle que des enfants étendent comme un voile d'hymen sur la tête des nouveaux mariés, tout cela portait à l'imagination et aux sens de la jeune fille. Pendant que le prêtre lisait l'allocution qui est de règle dans tout beau mariage, elle se laissait bercer par ces compliments délicatement adressés aux fiancés et à leurs familles, en même temps qu'elle souriait aux souhaits d'avenir que le ministre de son Dieu lui adressait paternellement. Elle oubliait que les mêmes compliments et les mêmes souhaits seraient prodigués le lendemain à tous les mariés qui payeraient le même tarif, et que la longueur du discours était mesurée tout comme le nombre des cierges, la quantité des morceaux de musique et la blancheur des bas de soie du superbe suisse qui la précédait en faisant sonner sa hallebarde — arme pacifique d'un guerrier dont les seuls ennemis sont les chiens du quartier et les gamins de la paroisse.

Puis ce fut le banquet de nocce. M. Lebonnard, à toutes les protestations de Jacques, n'avait rien voulu entendre. La nocce serait complète, et les mariés l'embelliraient jusqu'au bout. On dina donc et fort longuement ; on but à la santé de Louise ; on récita des vers (il y a toujours un poète dans les grands mariages, de même qu'il y a toujours un ténor dans les nocces de cabaret). Puis le bal, l'envahissement des salons de M. Lebonnard par une cohue d'invités et d'invitées, allant tous et toutes se faire présenter aux mariés, prodiguant leurs madrigaux et leurs banalités, sollicitant une danse de la jeune femme, pendant que le jeune

homme est obligé de rendre cette politesse à quelque dame indiquée discrètement par sa belle-mère.

Enfin, à minuit moins un quart, Louise disparaissait, accompagnée de M^{me} Lebonnard. Jacques s'éclipsait de son côté, et pendant que le bal battait son plein, que les dames tourbillonnaient bruyamment et que les danseurs oubliaient l'heure, la mariée, revêtue de sa robe blanche et cachée dans un élégant costume de voyage, se sauvait directement à la gare de Perrache, dans la voiture de son père, menée bon train par le cocher de la maison.

Déjà les billets étaient pris pour l'Italie, et bientôt, dans l'intimité de leur coupé réservé, Louise tombait dans les bras de son jeune mari, en lui disant entre deux baisers : « Enfin tu m'appartiens, mon amour, je t'ai, je te possède, et je suis heureuse..... »

Premières tendresses de la lune de miel, souvenirs délicieux des bonheurs effeuillés peu à peu et des ivresses doucement apprises. On ne raconte pas les périodes de félicité parfaite. Le voyage de nocces de Jacques et de Louise dura un mois, et ils rentrèrent aussitôt après à Lyon, pour y vivre non plus d'amour idéal, mais de vie réelle.

(A suivre.)

raient l'ingratitude jusqu'à combattre ceux-mêmes qui défendaient leurs morts d'une suprême insulte, et qu'on les verrait s'enrôler parmi ceux qui rejetaient leurs cadavres protestants de la terre sainte des cimetières catholiques.

Il ne faut cependant que lire les débats des Chambres en 1881 pour retrouver les détails surprenants de cette intolérance catholique, et se remettre en mémoire l'ardente défense des droits protestants par ces républicains dont les plus implacables adversaires aujourd'hui sont parfois ceux-mêmes dont ils ont fait respecter les morts.

Qu'on suive les détails donnés par M. Xavier Blanc, le rapporteur au Sénat du projet de loi sur l'abrogation de l'article 15 du décret de prairial an XII. Au milieu des faits inouïs d'intolérance catholique, que de citations curieuses ! C'est d'abord cette affaire Tamélier qui fit tant de bruit en son temps. Une protestante, anglaise d'origine, depuis quelques années naturalisée française, meurt à Ville-d'Avray, le curé refuse de laisser entrer son corps dans le cimetière. On le met dans une cabane où les ouvriers plaçaient leurs outils. On parlemente avec le curé, les négociations avec le prêtre catholique se prolongent ; il résiste et ne veut pas profaner sa terre sainte, bien bénite par lui. Le corps d'une protestante détruirait tout l'effet de sa cérémonie apostolique et romaine sur le terrain acheté par la commune pour y enterrer ses morts. Le cadavre reste dix-huit jours dans la petite cabane, la famille attendant du bon vouloir de M. le curé un coin de terre pour celle qui n'est plus. De guerre lasse, on emporte cette bière à Sèvres, et c'est là que, grâce au bon sens d'un autre curé, elle peut avoir enfin une sépulture.

Et ce curé transgressait le règlement de son Eglise ; celui qui était dans la vérité, dans le fanatisme de l'Eglise romaine, c'était le prêtre de Ville-d'Avray ; lisez, avec le rapporteur du projet de loi, le règlement de l'Eglise.

La sépulture ecclésiastique n'est que pour les fidèles. On ne la doit donc donner ni aux enfants morts sans baptême, ni aux adultes infidèles, hérétiques ou excommuniés, ni à ceux qui sont morts en état manifeste de péché comme ceux qui sont tués en duel. Les usuriers ou concubinaires publics, ceux qui n'ont pas satisfait au devoir pascal, tous les pécheurs impénitents doivent être privés de la sépulture et des prières ecclésiastiques. *S'ils ont été enterrés en lieu saint, ils doivent être ôtés. Cette peine sert à couvrir leur mémoire d'infamie et à donner la terreur aux vivants.*

Et M. Chesnelong, ne pouvant contester l'exactitude du texte, interrompit en disant :

« Cela ne tombe pas sous votre appréciation. »

Puis, c'est un enfant de deux ans (affaire Jousseaume) qu'il faut, suivant le règlement, « ôter » du cimetière, que son petit corps avait, paraît-il, profané.

C'est encore un protestant, nommé Karash, qui a été inhumé dans un terrain acheté par lui, où sa femme et ses enfants, catholiques, sont enterrés, il doit être exhumé ! Voilà le divorce après la mort, mis en pratique par l'Eglise qui a tant combattu la loi du divorce.

A-t-on oublié ce qui s'est passé à la mort du D^r Vidard, à Divonne (Ain). Le rapporteur au Sénat signalait aussi cet acte de folle intolérance : le cimetière protestant était plein, le curé refusa une place dans le cimetière catholique, le maire proposa de creuser la fosse en dehors du cimetière. L'indignation fut générale. Les jeunes gens portèrent le corps jusqu'aux limites de la commune, où les pompes funèbres de Genève vinrent le chercher. Et le rapporteur, M. Xavier Blanc, ajoutait : « Ainsi, ce bon citoyen, « ancien médecin militaire, décoré de la Légion d'honneur, repose sur la terre étrangère, n'ayant « pas trouvé une place dans le cimetière de la « commune dont il fut le bienfaiteur. »

Et nous voyons des protestants entrer dans les rangs de la ligue cléricale. Là ils luttent contre les républicains qui les ont défendus.

A quici sert le Diable

On raconte un trait de simplicité qui fait honneur au bon cœur d'un moine italien.

Ce bon homme, prêchant un jour, se crut obligé d'annoncer à son auditoire que, grâce au ciel, à force d'y rêver, il avait enfin découvert un moyen sûr de rendre tous les hommes heureux. « Le diable, disait-il, ne tente les hommes que pour avoir en enfer des compagnons de son malheur ; adressons-nous donc au pape qui possède les clefs et du paradis et de l'enfer ; engageons-le à prier Dieu, à la tête de toute l'Eglise, de vouloir bien se réconcilier avec le diable, le reprendre en faveur, le rétablir dans son premier rang ; ce qui ne peut manquer de mettre fin à ses projets sinistres contre le genre humain. »

Le bon moine ne voyait peut-être pas que le diable est, pour le moins, aussi utile que Dieu aux ministres de la religion ; ceux-ci se trouvent trop bien de leurs brouilleries, pour se prêter à un commodément entre deux ennemis, sur les combats desquels leur existence et leurs revenus sont fondés. Si les hommes cessaient d'être tentés de pécher, le ministère des prêtres leur deviendrait inutile. Le *manichéisme* est évidemment le pivot de toutes les religions ; mais, par malheur, le diable, inventé pour

justifier la divinité du soupçon de malice, nous prouve à tout moment l'impuissance ou la maladresse de son celeste adversaire.

(Le bon sens du curé Meslier.)

« L'OUVRIÈRE »

Nous avons précédemment, au début de ce journal, exposé notre opinion sur les grandes lignes de l'évolution maçonnique dans le monde moderne.

Quelques personnes ont bien voulu s'intéresser à ces rapides aperçus et nous ont prié de bien les préciser et en formuler une conclusion pratique.

Nous le faisons très volontiers, sans avoir, certes, la prétention de rien imposer d'absolu. Si donc quelques-uns de nos lecteurs s'inscrivent contre nos théories, nous serons très heureux de recevoir leurs observations et de modifier nos idées, s'il y a lieu, après lecture. Nous leur demandons le même crédit.

Il convient, tout d'abord, de rappeler en deux mots ce que nous avons développé. Nous avons donné pour programme à la Maçonnerie d'émanciper l'individu dans le peuple, et le peuple dans l'humanité ; de donner aux uns et aux autres la plus grande somme de bien-être et d'indépendance possible, en leur rendant, dans toute sa plénitude, la notion de leur propre responsabilité.

Qui dit responsabilité dit indépendance de la pensée, indépendance de la manifestation de cette pensée. Pour être responsable, il faut évidemment que l'esprit soit libre d'agir ou de ne pas agir, de croire ou de ne pas croire. Là où il y a servitude morale ou matérielle, la responsabilité disparaît.

La Maçonnerie, qui professe la théorie absolue de la responsabilité, doit donc à l'individu de le rendre libre, de le dégager de l'ignorance et de l'erreur, de lui donner sur toutes choses des notions exactes, conformes à la raison et à la science. C'est ainsi qu'elle peut préparer des hommes et des peuples libres, c'est-à-dire heureux. Heureux non pas du fait seul de la liberté, mais heureux, parce que la responsabilité de l'homme anoblit l'existence, parce qu'elle l'attire vers le beau, le vrai, le juste, qu'elle le détourne des lâchetés morales comme des lâchetés matérielles.

La responsabilité a pour corollaire indispensable la liberté ; nul n'est responsable s'il n'est libre, et le premier devoir maçonnique est d'assurer à l'homme la liberté dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral.

Le premier point du programme maçonnique, à l'heure où ils agissent moins de conquérir que de conserver, peut donc se résumer en un mot « instruction. »

L'instruction, la République la répand largement par ses écoles. Est-ce assez ? non. La Maçonnerie doit faire plus. Elle doit apprendre aux hommes à se servir de l'instruction qu'elle leur a fait donner.

Et cela ne peut se faire que dans les Loges ou dans des centres d'action similaires.

Un article de la Constitution interdit l'accès de ces Loges aux illettrés ; un article des règlements particuliers n'autorise cet accès qu'à des conditions pécuniaires souvent assez lourdes. Si l'on modifiait ces deux articles, on diminuerait les garanties qui sont la base fondamentale de l'organisation maçonnique. Mais si on ne les modifie pas, on arrête au seuil de nos temples bien des sympathies, que le temps changera peut-être en hostilité, par déception d'amour-propre. Il y a là un cercle vicieux au premier chef.

On nous permettra de ne pas nous y engager et de déplacer la question. Nous ne pouvons toucher aux Loges symboliques parfaites, actuellement existantes, mais rien ne nous empêche de constituer, sous la protection des Loges, avec l'appui direct de la Maçonnerie, des centres d'association auxquels nous donnerons des statuts moins stricts, et qui seront pour le parti démocratique, ce que les Cercles catholiques sont pour nos adversaires.

Je suppose que quelques Maçons lyonnais viennent me trouver, me dire : votre idée est bonne, exécutons-la. Je suppose, en outre, que les diverses Loges de notre ville nous promettent un appui moral, et demain, en pleine Guillotière, au cœur de Lyon, dans ce grand centre ouvrier, je réponds que bien des défiances contre la Maçonnerie s'effaceront, et que nous y gagnerons autant d'adeptes que nous y trouvons aujourd'hui d'indifférents.

Et certes, la République et la Démocratie n'auraient pas à s'en plaindre.

Or, voici comment je rêverai l'organisation de ces cercles, de cette association, qui doublerait les forces de la Franc-Maçonnerie, en mettant ses doctrines « à la portée de tout le monde ; » en leur préparant un terrain où le bon grain fructifierait, qui ne serait pas celui des papes et des superstitions, mais celui de l'humanité.

Je l'appellerai l'*Ouvrière*, cette association protégée des Loges. Son accès serait facile à ceux qui le désireraient ; j'entends aux hommes libres et de bonnes mœurs, qui ont dans leurs cœurs des soifs de vérité, des aspirations de justice, et que l'isolement condamne à l'avortement ou à la révolte stérile. L'*Ouvrière* réunirait, grouperait toutes les bonnes volontés de ces faibles, de ces désarmés, de ces impuissants, et elle en constituerait un si formidable faisceau, que les puissants du jour seraient bien forcés de compter avec elle.

Estimant que les sociétés ne sont fortes qu'à la condition de présenter un caractère spécial qui différencie fortement leurs membres des membres des sociétés similaires, j'emprunterai aux sociétés anciennes quelques-unes de leurs formalités extérieures, groupant tous leurs adhérents par le souvenir d'une réception uniforme, par la possession d'un mode de reconnaissance particulier.

Et ces soins remplis, je dresserai à l'*Ouvrière* son splendide programme moral. Sa bibliothèque, judicieusement composée, réunirait ses adhérents, les longues soirées d'hiver. Les membres seuls pouraient y venir ; mais l'*Ouvrière*, dans ses studieuses veillées, pourrait accompagner l'ouvrier ; car, à elle aussi, la Société qui porterait son nom ferait large la place à laquelle elle a droit. N'est-elle pas la maîtresse du loisir, « l'ange du foyer ? » N'est-ce pas elle qui décide en dernier ressort sur bien des opinions conjugales, et le progrès, pour être accueilli dans la pratique, ne doit-il pas d'abord avoir sa sanction ?

Je me préoccupe peu ici des objections politiques. La politique, l'électorat de la femme, il n'en est pas question, mais de son foyer, mais de son ménage, — mais de sa patrie, qui est la réunion de tous ces petits ménages et que la femme peut, au moins indirectement, favoriser dans sa marche vers le progrès, en la sauvant des prêtres.

Séparer la femme du mari est un mauvais procédé. Il vaut mieux les avoir l'un et l'autre, pour les convaincre en même temps, pour développer en eux, d'un même coup, ces sentiments de prévoyance et de solidarité en germe chez l'ouvrier et que la science économique féconde. La caisse de retraite de l'*Ouvrière*, sa caisse de secours, les associations coopératives de consommation, qu'elle aiderait de tout son pouvoir, rendraient au centuple, à tous les adhérents, les faibles sacrifices pécuniaires qui leur auront été demandés au début. Soucieuse à un aussi haut degré, du bien-être moral que du bien-être matériel, l'*Ouvrière* favoriserait dans son sein la discussion courtoisement contradictoire, où l'on apprend la tolérance des opinions ; elle appellerait tour à tour à son aide les conférenciers les plus sympathiques de notre ville, donnerait à ceux-ci le moyen de propager, dans un milieu favorable, les idées qui leur sont chères ; à ceux-là, l'occasion d'entendre bien des idées ignorées, d'apprendre des faits pas même soupçonnés ; en un mot, de compléter leur éducation de l'esprit par le contrôle de notions saines, sainement exposées. Il y aurait là un terrain neutre où la raison reprendrait son empire entre les reculades de droite et les exagérations sociales.

Chimère, vision, utopie ! Les objections arrivent de toutes parts, faisant ressortir toutes les difficultés du projet, toutes ses impossibilités, dirait-on volontiers. Ce que j'affirme d'enthousiasme est nié par la raison froide, comme si l'on ne voyait pas que le problème est résolu contre nous, que les Cercles catholiques sont là, ayant deviné l'avenir, et offrant au futur Archimède le point d'appui du soulèvement du monde : l'association ouvrière.

Elle existe à l'état latent, cette association que je préconise ; ses éléments se groupent au hasard des circonstances. Un rien la fera surgir toute constituée. Pourquoi ne pas prendre les devants ? Si une pareille association s'organisait à Lyon, des associations analogues se multiplieraient vite à son exemple, dans notre pays. Elles le feraient assez, j'en suis certain, sans pression d'aucune sorte.

Mais il faudrait donner l'exemple. Qui attacherait le grelot ? Nous pensons que la chose vaut d'être examinée et qu'on pourrait lui faire l'honneur de la discussion. Il dépend de nos lecteurs de nous renseigner sur ce point.

PALINODIE

On lit dans l'*Echo de Fourvières*, à la dernière page. Vient de paraître, *Jeanne d'Arc sur les autels*, par le Père J.-B.-J. Ayroles, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12 de 500 p., 4 fr. Gaume et C^{ie}, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris.

Faire de l'histoire de Jeanne d'Arc le programme d'une entière régénération de la France dans l'ordre religieux, social, moral et politique ; montrer l'héroïne, une fois sur les autels, reconstituant notre pays sur sa véritable base le surnaturel divin, dont elle fut le symbole, c'est une idée neuve, juste, patriotique et chrétienne. Elle a inspiré à un religieux de la Compagnie de Jésus un volume plein d'aperçus variés, du plus saisissant intérêt, d'un souffle vivifiant.

Ce livre est destiné à faire vibrer toutes les fibres d'une âme française. Nous le signalons et nous le recommandons avec empressement à l'attention de nos lecteurs.

Faut-il donc que nous soyons obligés de rappeler quels ont été les bourreaux de l'héroïne de Vaucouleurs.

Jeanne, dit Guizot, avait été prise à Compiègne, le 23 mai au soir ; la nouvelle en arriva à Paris le 25 mai au matin ; dès le lendemain 26, le greffier de l'Université écrivit : *au nom et sous le sceau de l'Inquisition de France* une sommation au duc de Bourgogne tendant « à ce que la Pucelle fut remise, pour ester en droit « devant ledit inquisiteur, et pour répondre au bon « conseil, faveur, et aide des bons docteurs et maîtres « de l'Université de Paris.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, avait été l'instigateur de cette démarche ; quelques semaines plus tard, le 14 juillet, voyant qu'aucune réponse du duc de Bourgogne n'arrivait, il fit renouveler par l'Université la même demande en termes plus pressants, et il y ajouta « en son propre nom, que Jeanne, prise à Compiègne, « dans son diocèse, lui appartenait comme juge spirituel.

« Ils affirment de plus : que selon les droits, usage et « coutume de France, tout prisonnier de guerre, fût-il « roi, dauphin, ou autre prince pouvait être racheté au « nom du roi d'Angleterre, moyennant une indemnité de « dix mille livres allouée au preneur. »

Pendant quatre mois encore le duc de Bourgogne hésita. Enfin, le 21 novembre 1430, il céda à la tentation et aux infâmes suggestions de Cauchon.

Faisant droit à la patriotique requête de l'évêque de Beauvais, il livra Jeanne aux Anglais moyennant dix mille livres. Et le même jour, l'Université de Paris, par l'organe de son recteur Hébert, un prêtre aussi, supplia le roi d'Angleterre, comme roi de France « d'ordonner que cette femme fût amenée en cette cité, pour être mise brièvement aux mains de la justice de l'Eglise, c'est-à-dire de notre honoré Seigneur l'évêque et Comte de Beauvais, et aussi de l'Inquisiteur ordonné en France, pour son procès lui être fait notablement et sûrement. »

Voilà pour le patriotisme des gens d'Eglise, ô révérend Père Ayroles, de la Compagnie de Jésus ! Quant au procès, il fut fait notablement et sûrement comme le dit le texte. Mais laissons parler l'historien :

« Quand l'évêque de Beauvais, installé à Rouen, entreprit de former sa cour judiciaire, la plupart des membres « qu'il désigna dans le clergé ou dans l'Université de « Paris, acceptèrent sans hésitation ce mandat ; quelques-uns « voulurent se récuser, on repoussa leur vœu. Le « procès dura du 21 février au 30 mai 1431 ; la Cour tint « quarante séances, la plupart dans la chapelle du château, « quelques-unes dans la prison même de Jeanne. En y « arrivant, elle avait été mise dans une cage de fer ; elle « demeura, non plus dans la cage, mais dans une chambre « obscure de la tour du château, les fers aux pieds, liée « par une chaîne à une grosse pièce de bois, gardée « nuit et jour par quatre ou cinq soldats de la « échaque. »

Enfin, on l'interrogea sur ses visions, sur ses révélation, sur ce surnaturel divin, dont elle est le symbole comme dit le révérend père Ayroles ; et ce fut ce surnaturel auquel ses juges, ses bourreaux ne voulaient pas croire, qui fut la cause de sa mort. « Les instruments de « la torture furent étalés sous ses yeux, les bourreaux « étaient là, prêts à remplir leur office, pour la ramener « dans les voies de la vérité, disait l'évêque, afin d'assurer « le salut de son âme et de son corps, si gravement compromis par des inventions erronées. Puis, on lui présenta une formule d'abjuration par laquelle, désavouant « ses apparitions et ses révélations divines, elle confessait « ses erreurs en matière de foi, et s'en détachait humblement. »

Elle traça une croix au bas de la pièce. On la condamna à la prison perpétuelle. Personne n'ignore la suite ni le piège qui lui fut tendu. On lui enleva dans sa prison les habits de femme qu'elle avait promis de porter désormais, Jeanne fut obligée de reprendre ses habits d'homme. Aussitôt des témoins à gage constatèrent le fait.

« Dès que le bruit s'en répandit, continue Guizot, se « ennemis s'écrièrent : « Elle est relapse ! » C'était précisément là ce qu'ils avaient espéré lorsque, en apprenant qu'elle n'était condamnée qu'à la prison perpétuelle « ils avaient dit : « n'ayez souci, nous la retrouvons. »

Le 29 mai, le tribunal se réunit, quarante juges priés par la délibération, Jeanne, à l'unanimité, fut déclarée par l'Eglise coupable et citée à comparaître le lendemain 30, sur la place du Vieux-Marché pour entendre prononcer sa sentence et subir ensuite le supplice du feu.

La pauvre fille subit courageusement cet effroyable martyre.

Et voilà cependant l'histoire de celle que l'Eglise réclame pour elle !

« Montrer Jeanne d'Arc une fois sur les autels, dit le R. P. Ayroles, reconstituant notre pays sur sa véritable base, le surnaturel divin ; c'est une idée neuve « patriotique et chrétienne. »

Nous venons de montrer suffisamment quel cas font MM. les cléricaux du patriotisme, voire du surnaturel divin. Pour ce qui est de canoniser Jeanne d'Arc, nous le verrons faire, avec plaisir, car comme dit le R. P. Ayroles l'idée est véritablement neuve. Mieux vaut revenir sur ses erreurs que les perpétuer. Qu'ils réalisent donc à moitié la parole de saint Rémy à Clovis, « qu'avant de brûler « qu'ils ont adoré, ils adorent ce qu'ils ont brûlé. »

Il faut un commencement à tout.

LA FEMME & L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Dans notre dernier numéro, nous disions : l'Eglise catholique s'appuie, pour gouverner et diriger la société moderne, sur la femme. Et nous ajoutions cette Eglise, qui se croit immuable, a commis au point de vue historique un véritable acte d'opportunisme. Il ne serait pas nécessaire de démontrer que l'Eglise catholique se croit immuable, depuis le jour où elle déclarait le pape infaillible ; nous tenons cependant ajouter le témoignage du cardinal Gousset, qui s'exprime ainsi, en parlant de la discipline ecclésiastique :

« Il est de foi que l'Eglise ne se trompe pas en portant tel ou tel règlement ; il est de foi qu'elle n'est seigneur, n'approuve et ne fait rien contre la doctrine de J.-C., qui comprend le dogme et la morale. »

Nous avons essayé de montrer, en nous appuyant sur l'autorité d'un grand savant, qu'autrefois l'Eglise traitait comme un être inférieur, imparfait, impur, immonde, cette femme qu'elle adule aujourd'hui, espérant tout d'elle.

Cette transformation s'est accentuée par l'influence de la société de Jésus, de cette société qui a pour but d'après ses statuts, de défendre l'autorité, base du catholicisme, contre le principe du libre examen et cela pour le salut des âmes et la gloire de Dieu.

par le triomphe du catholicisme, sous les auspices du Souverain Pontife.

Cette secte qui fittant de mal à notre pays, pour pénétrer plus intimement dans les familles, pour gouverner d'une façon occulte plus efficace, pour capter plus sûrement les héritages, pour méditer des crimes sans nom, inventales directeurs de conscience, préparant ainsi, toujours par l'intermédiaire de leurs pénitents, d'affreux cataclysmes sociaux, comme celui de la révocation de l'édit de Nantes, un de ces forfaits aux auteurs duquel s'appliquent si bien ces vers de Th. Gautier :

Ah ! race de corbeaux, ignoble bande noire,
Par la vie et la mort, par l'enfer et le ciel,
Par tout ce que mon cœur peut contenir de fiel,
Soyez maudits ! — Jamais d'éloge de barbares,
Ni Huns, ni Wisigoths, ni Russes, ni Tartares
N'ont fait autant de mal que vous n'en faites là.

Et pour que l'on ne nous accuse pas de parler en aveugle, en sectaire, en un mot ; pour établir cette transformation, cette évolution de l'Eglise sur laquelle nous revenons, nous ne voulons appuyer notre dire que sur des autorités incontestables.

Nous nous permettrons de placer, aujourd'hui, plus particulièrement sous les yeux de nos lectrices, une page des *Caractères* de La Bruyère.

Le grand moraliste ne saurait être traité de suspect.

Il écrivait, il y a deux cents ans, à une époque où, le cléricalisme était tout-puissant en France, à une époque où, à Versailles, on préméditait les Dragonnades.

Nous soulignerons les passages qui nous paraissent mériter plus spécialement l'attention.

« Qu'est-ce qu'une femme que l'on dirige ? Est-ce une femme plus complaisante pour son mari, plus douce pour ses domestiques, plus appliquée à sa famille et à ses affaires, plus ardente et plus sincère pour ses amis ; qui soit moins esclave de son humeur, moins attachée à ses intérêts, qui aime moins les commodités de la vie ; je ne dis pas qui fasse des largesses à ses enfants qui sont déjà riches ; mais qui, opulente elle-même et accablée de superflu, leur fournisse le nécessaire, et leur rende au moins la justice qui elle leur doit ; qui soit plus exempte d'amour de soi-même et d'éloignement pour les autres ; qui soit plus libre de tous attachements humains ? Non, dites-vous, ce n'est rien de toutes ces choses. J'insiste, et je vous demande : qu'est-ce qu'une femme que l'on dirige ? Je vous entends, c'est une femme qui a un directeur.

« Si le confesseur et le directeur ne viennent point sur une règle de conduite, qui sera le tiers qu'une femme prendra pour arbitre ? »

Nous ferons remarquer en passant, que de nos jours le directeur et le confesseur se confondent.

« Le capital pour une femme n'est pas d'avoir un directeur, mais de vivre si uniment qu'elle s'en puisse passer.

« Si une femme pouvait dire à son confesseur, avec ses autres faiblesses, celle qu'elle a pour son directeur, et le temps qu'elle perd dans son entretien, peut-être lui serait-il donné pour pénitence d'y renoncer.

« Je voudrais qu'il me fût permis de crier de toute ma force à ces hommes saints qui ont été autrefois blessés des femmes : Fuyez les femmes, ne les dirigez point ; laissez à d'autres le soin de leur salut.

« C'est trop contre un mari d'être coquette et dévote : une femme devrait opter.

« J'ai différé à le dire, et j'en ai souffert ; mais enfin il m'échappe, et j'espère même que ma franchise sera utile à celles qui, n'ayant pas assez d'un confesseur pour leur conduite, n'usent d'aucun discernement dans le choix de leurs directeurs. Je ne sors pas d'admiration et d'étonnements à la vue de certains personnages que je ne

nomme point. J'ouvre de forts grands yeux sur eux, je les contemple : ils parlent je prête l'oreille : je m'informe, on me dit des faits ; je les recueille ; et je ne comprends pas comment des gens en qui je crois voir toutes choses diamétralement opposées au bon esprit, au sens droit, à l'expérience des affaires du monde, à la connaissance de l'homme, à la science de la religion et des mœurs, *présumant que Dieu doit renouveler en nos jours la merveille de l'apostolat, et faire un miracle en leur personne*, en les rendant capables, tout simples et petits qu'il sont, du ministère des âmes, celui de tous le plus délicat et le plus sublime : et si au contraire ils se croient nés pour un emploi si relevé, si difficile, accordé à si peu de personnes, et qu'ils se persuadent de ne faire en cela qu'exercer leurs talents naturels et suivre une vocation ordinaire, je le comprends encore moins.

« Je vois bien que le goût qu'il y a à devenir nécessaire du secret des familles, à se procurer des commissions ou à placer des domestiques, à trouver toutes les portes ouvertes dans les maisons des grands, à manger souvent à de bonnes tables, à se promener en carrosse dans une grande ville et à faire de si délicieuses retraites à la campagne, à voir plusieurs personnes de nom et de distinction s'intéresser à sa vie et à sa santé, et à ménager pour les autres et pour soi-même *tous les intérêts humains ; je vois bien, encore une fois, que cela seul a fait imaginer le spécieux et irrépréhensible prétexte du soin des âmes*, et semé dans le monde cette pépinière intarissable de directeurs.

Ce portrait du confesseur, au temps de La Bruyère, ne paraît-il pas crayonné de nos jours ? Nous aussi, nous ne comprenons pas « comment des gens en qui on voit toutes choses opposées au bon esprit, au sens droit, à l'expérience des affaires du monde, peuvent être acceptés comme les directeurs des familles. C'est un étrange spectacle que celui que donnent ces femmes du monde, hautaines et dédaigneuses, courtisant un fils de paysan devenu séminariste, puis curé, pour ne pas conduire la charrette et éviter le service militaire. Il est merveilleux de les voir supporter les marques de goût, de convenance, garder un inaltérable sérieux malgré les hérésies dites d'un ton doctoral par leur directeur ; et l'influence que donne la soutane est bien une des contradictions sociales les plus étonnantes de notre temps. Un miracle que l'on ne peut nier au milieu de tant de comédies miraculeuses, c'est celui des ignorants s'imposant aux hommes de valeur, aux femmes les plus distinguées, grâce à un rabat et une soutane. Et il y en a qui osent encore affirmer que l'habit ne fait pas le moine ! Quelle erreur !

UNE CURIEUSE CIRCULAIRE

On sait qu'un mode de propagande, cher à nos adversaires, est l'emploi de brochures et de circulaires distribués à profusion. De ces factums, lors des dernières élections législatives, il en a été fait une véritable orgie, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; et, afin qu'aucun fidèle n'en ignore de rien — comme s'exprimerait un huis-sier, — elles étaient présentées à domicile, remises au maître de la maison, ou, à son défaut, parlant à la femme.

Ainsi, nous connaissons, dans notre département, des communes où l'on a payé 12 fr. 50 par jour, pour distribuer dans chaque domicile, même les plus éloignés du bourg, les évangiles de l'union conservatrice.

La plupart de ces écrits brillent par la casuis-

tique qui les a dictés ; quelques-uns aussi brillent par leur ineptie. C'est une circulaire de cette dernière catégorie que nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Cette circulaire était adressée, sous bande, par la poste. Nous l'avons trouvée dans un des villages des environs de Grenoble. Tout d'abord, nous la considérons comme l'œuvre d'un farceur des environs, si un de nos amis de Briançon ne nous avait dit de l'avoir vue dans sa région. et par cela, n'était venu modifier notre première appréciation.

Voici le texte de ce chef-d'œuvre :

Chers lecteurs, lisez et méditez !

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la définition de la Franc-Maçonnerie, pour le cas où il vous conviendrait de la faire connaître (*ad libitum*).

Contrairement à ce qu'en disent les libres-penseurs, sa vraie définition est celle-ci :

Une pépinière de dupes,
De cyniques menteurs,
De libertins,
De voleurs et d'assassins.

Et comme l'ensemble du reste de l'humanité ne vaut pas grand-chose de plus, vous en trouverez mieux le tableau dans la *Genèse*, ch. VI, v. 1 à 7.

Et si vous me demandez :
Où est l'arche de Noé ? laquelle (objet de la moquerie des hommes, fils de la femme), est cependant seule capable de résister à la fureur des flots, parce que Dieu est avec elle et n'est qu'avec elle !

Je vous dirai :
Elle est dans la seule Eglise Romaine, qui, comme son Maître divin, objet de risée, de ridicule et de mépris, vit, sans armes et sans force de résistance matérielle, en butte aux haines les plus invétérées, aux calomnies les plus noires, aux persécutions les plus viles et aux guerres les plus sataniques des nations, même de la majeure partie de ses enfants qui se disent chrétiens ; car, depuis déjà longtemps, les rois, les princes, les puissants et ceux qui se croient ou veulent paraître quelque chose, et, à leur exemple, les peuples, toujours avides de nouvelles licences, dévotés par leur seule et ridicule persécution, y apportent de par leur seule et ridicule auto-censure, des modifications selon les goûts de chacun d'eux, lesquelles, en vertu de l'autorité humaine, qui nous donne, à chacun, au même titre qu'à Procuste, le droit de tout faire plier à la mesure de nos besoins et aux dimensions de nos esprits, sont la source de toutes les divisions qui désolent et ruinent les Etats, la société et les familles.

UN HOMME DU PEUPLE,
paysan des Landes.

Il sied bien à des hommes du peuple, paysans des Landes et d'ailleurs, travaillant la terre — puisqu'en français on nomme paysan le travailleur des champs — et connaissant la Genèse, la Maçonnerie, voire même le latin, de venir dire que la Franc-Maçonnerie est une pépinière de dupes et de menteurs ; eux qui pépinière la croyance au mystère de l'incarnation et autres ; eux qui enseignent les miracles de l'Ancien et du Nouveau-Testament ; eux qui inculquent la foi en l'efficacité des poux de Benoît Labre.

Il sied bien à des gens qui représentent et défendent les idées et les institutions de ceux qui firent la Saint-Barthélemy, l'Inquisition, la croisade des Albigeois et des Vaudois ; de ceux qui eurent des Borgia pour chefs suprêmes, de venir traiter les Francs-Maçons de libertins et d'assassins, quand ceux-ci ne cherchent à combattre que les préjugés, le fanatisme et l'intolérance.

Les derniers paragraphes de la circulaire montrent à quel degré d'aberration l'esprit de certains catholiques est tombé en présence de la marche en avant de la libre-pensée ; ils montrent à quels dérèglements intellectuels peut pousser une croyance aveugle ou trop intéressée.

Nous avons là l'œuvre d'un esprit en délire, sans doute, de quelque curé campagnard rageur, dont le fanatisme dépasse l'intelligence ; de ces catholiques convertisseurs qui, pour accomplir la mission que Dieu leur a donnée sur la terre, à ce qu'ils disent, feraient, comme leurs devanciers, une croisade pour le triomphe de l'Eglise, un

crucifix dans une main, un poignard dans l'autre. On pourrait croire que nous cherchions à noircir le tableau, il n'en est rien ; nous ne voulons pour preuve que ces paroles qui nous furent adressées un certain jour par un fougueux bonapartiste-clérical — il y a de drôles combinaisons — qui, il est vrai, ne nous connaissait pas, ce qui donne encore plus de sincérité à ses paroles : « Voyez-vous, monsieur, c'est la Franc-Maçonnerie qui fait tout le mal ; je verrais tous les Francs-Maçons et les républicains pendus à un gibet, et s'il manquait un homme, je tirerais la corde ! »

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

On nous envoie de Dijon le discours *in extenso*, prononcé par le vénérable de la Loge *Solidarité et Progrès*, M. Moise Blum, sur la tombe d'un maçon des plus dévoués et des plus respectables, M. François Vuillamy, marchand de machines à coudre, enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis, dans toute la force de l'âge, à 45 ans.

Nous ne pouvons, malgré notre très vif désir, publier *in extenso* ce remarquable discours ; mais nous allons au moins en résumer les traits principaux :

François Vuillamy avait bravement fait son devoir en 1870, et fut grièvement blessé à Dijon, le 30 octobre. Les soins dévoués dont il fut entouré conservèrent un membre des plus dévoués à la maçonnerie tout entière, à laquelle il consacra dès lors son plus entier dévouement.

Nous avons, dans notre premier numéro, raconté un trait de sa vie. C'est lui qui fit distribuer dans bien des ménages pauvres, des machines à coudre, gratuitement fournies et dont le travail sauva nombre de familles de la misère. Les bonnes actions abondent dans sa vie. Il ne se lassait pas de secourir les malheureux ; infatigable dans son zèle, il était la providence de toutes les infortunes. Quand ses propres ressources ne suffisaient pas, il faisait appel à la Loge ; et si cela ne suffisait pas encore, il s'adressait à toutes les Loges de France et des colonies placées sous le patronage du Grand-Orient. Il a sauvé ainsi beaucoup de familles de la misère et de l'opprobre, disant simplement, quand on venait le féliciter : Eh ! bien quoi, je n'ai fait que mon devoir.

Mais c'était un devoir noblement compris et noblement rempli.

Voici la péroraison du discours de M. Blum, pleine d'émotion et de sentiment : nous ne voulons pas en priver nos lecteurs.

« Que les sentiments de regrets dont je viens de me faire l'interprète au nom de tous les membres de notre Loge ; que les expressions de reconnaissance qui s'échappent à travers les larmes de cette famille désolée de la perte de son bienfaiteur, de son soutien ; du bon fr. « Vuillamy, soient pour sa compagnie si dévouée, pour ses chers enfants, qu'il aimait si tendrement, une consolation dans leur grande douleur et un adoucissement à leurs regrets amers.

Mes FF. « Jetons sur la tombe de celui qui n'est plus cette fleur « d'immortelle et qu'elle soit pour tous le symbole des regrets qu'il laisse en nos cœurs, du précieux souvenir que nous gardons de lui et des espérances que, pour l'avenir, « peut faire concevoir une vie aussi exemplaire de patriotisme et de dévouement maçonnique.

« Vuillamy, adieu ! adieu ! adieu ! »
Ce beau et touchant discours, qui fait le plus grand honneur au très estimé vénérable de la Loge de Dijon, émut profondément l'assistance, qui se retira silencieusement, emportant de cette funèbre cérémonie une impression des plus sympathiques et des plus favorables à l'institution maçonnique. Les principes sont d'ailleurs énergiquement défendus et propagés par nos Frères de Dijon, qui, en toutes circonstances, savent prouver leur zèle et leur dévouement à la Maçonnerie.

« L'Univers » et l'Université

Les Cléricaux ne perdent aucune occasion d'attaquer l'Université dans ses projets, dans ses efforts, dans ses programmes, dans ses œuvres.

La raison en est simple : l'Université, la jeune Université, se recruta parmi des esprits libéraux, qui pensent par eux-mêmes, cherchent la vérité seule,

Petits Dialogues philosophiques

ONZIÈME DIALOGUE

Un digne Franc-Maçon étant mort, sa famille croit devoir appeler le curé de la paroisse pour accompagner le défunt à sa dernière demeure, et le dialogue suivant s'engage aussitôt :

La famille. — Monsieur le curé, nous avons l'honneur de vous saluer.

Le curé (*souçonneux*). — Que désirez-vous, messieurs ?

La famille. — Monsieur le curé, nous venons pour un enterrement.

Le curé (*s'épanouissant*). — Ah ! très bien, très bien, messieurs, donnez-vous la peine de vous asseoir. Vous voulez sans doute un bel enterrement, plusieurs prêtres, des congrégations religieuses. Vous avez bien raison ; les prières des hommes de Dieu gagnent bien des jours de purgatoire aux âmes des défunts.

La famille. — Ce n'est pas tout à fait cela. Nous voulons un enterrement qui ne coûte pas trop cher.

Le curé (*se refroidissant*). — A votre aise, nous ne forçons personne. De la première à la septième classe, on peut choisir.

La famille. — Combien coûte la première classe ?

Le curé. — Trois mille francs.

La famille (*reculant épouvantée*). — Trois mille francs pour un enterrement ! et la septième ?

Le curé (*glacial*). — Sept francs. C'est même scandaleux de déranger pour ce prix-là un ministre des cieus et son clergéon.

La famille (*naïvement*). — On n'est donc pas si bien recommandé à Dieu pour sept francs que pour trois mille ? Il nous semble, cependant, que la prière du même curé est aussi efficace à sept qu'à trois mille francs !

Le curé (*mystérieux*). — Ce sont des mystères qu'il faut accepter d'un cœur confiant et pieux.

La famille. — C'est que la piété n'était pas le fort de notre pauvre parent. C'est sa femme qui veut le faire ensevelir religieusement. Si on l'avait consulté, il aurait probablement préféré un enterrement civil.

Le curé (*bondissant*). — Un enterrement civil ! J'espère bien que vous n'allez pas prêter les mains à un tel scandale ? Tout, plutôt que de voir s'implanter une coutume qui nous enlèverait le plus clair de notre casuel.

La famille. — C'est que le défunt était Franc-Maçon.

Le curé (*généreusement*). — Peu importe. Je l'enterrerai avec tous les soins et tous les secours de la religion. Il s'est peut-être repenti au moment de sa mort, le doute me suffit ; là aussi, mon devoir est d'éviter tout scandale.

La famille. — Les Francs-Maçons ne sont donc plus excommuniés ?

Le curé. — Plus que jamais. Mais une fois

morts, leur excommunication meurt avec eux, et si nous pouvons, par eux, donner le bon exemple, nous nous gardons d'y manquer.

La famille. — Nous sommes bien contents de ce que vous nous dites. Nous avons peur que vous vous refusassiez à prêter votre ministère à l'enterrement d'un Franc-Maçon.

Le curé. — Quelle erreur ! Pourvu qu'on ne sache pas qu'il était Franc-Maçon, je lui ferai toutes les cérémonies que vous désirerez. J'enterrerai le Grand Turc selon la forme catholique. — Vous savez que l'usage est de payer d'avance....

La famille. — Qu'à cela ne tienne. Il ne reste plus qu'à indiquer la marche du cortège : vous, le corbillard, la couronne des amis de la loge....

Le curé. — La couronne ? quelle couronne ?

La famille. — La couronne offerte par la Loge maçonnique à laquelle il appartenait. Deux délégués la porteront à la main.

Le curé (*réfléchissant*). — Mon Dieu, je n'y vois pas d'inconvénient. Tout le monde a le droit de suivre le cortège et d'apporter un témoignage de sympathie au défunt.

La famille. — En effet, et nous ne comptons pas sur moins de tolérance de votre part.

Le curé. — Oh ! la tolérance, j'en ai des trésors. Les Francs-Maçons usent de leur droit, pour quoi les en empêcher. Seulement, vous devriez prendre au moins une bonne troisième classe. Il y a encore là une belle cérémonie....

La famille. — Non, la dernière suffit : le cortège tirera son éclat de l'affluence des assistants. D'ailleurs, la couronne de la loge est fort belle avec son inscription....

Le curé. — Quelle inscription ?

La famille. — Eh bien ! « la Loge au regretté un tel. »

Le curé. — Jamais ! je m'y oppose, j'aime mieux me retirer.

La famille. — Mais puisque vous acceptiez tout à l'heure la couronne ?

Le curé. — Sans inscription !

La famille. — Vous saviez bien d'où elle venait.

Le curé. — Je le savais, oui, mais je n'étais pas censé le savoir.

La famille. — Vous avez donc deux convictions, une pour vous et une autre pour le public ?

Le curé. — J'ai... j'ai... j'ai que je ne veux pas m'exposer à me faire critiquer pour un enterrement de quatre sous. Ah ! s'il s'agissait d'un beau service, j'y regarderais à deux fois et il y aurait des arguments sérieux à votre avantage ; mais pour sept francs, *racca !* arrière, maudits ; arrière, excommuniés. — Vous retirerez l'inscription, ou je me retire.

La famille. — Ah ! tu nous prends pour des imbéciles ! Retire-toi tout de suite, et nous ne regrettons qu'une chose, c'est d'avoir consenti à venir te demander tes patenôtres — mais tout est pour le mieux, nous gagnons nos sept francs et tu perds l'occasion d'une grosse hypocrisie. Sans adieu, monsieur le curé.

Et le convoi religieux devient un bel enterrement civil à la barbe du curé.

reconnaissent la raison pour leur guide suprême, et ne prennent le mot d'ordre d'aucun homme, fût-il roi, fût-il étranger, fût-il pape.

Depuis quelques années, un travail immense s'opère dans son sein : la question des programmes est à l'ordre du jour. On s'ingénie à débarrasser les jeunes intelligences, formées au franc soleil de la liberté, de l'indigeste et lourd fatras des fables et des puerilités que nous a légué le passé. La besogne purement matérielle, les exercices fastidieux d'un autre âge, qui chargent et alourdissent l'esprit au lieu de le développer, sont battus en brèche ; et de toutes les poitrines s'élève ce cri longtemps attendu : guerre à la routine ! place aux nouvelles méthodes ! Hélas ! elle n'a que de trop ardens défenseurs, la routine ! Elle en a de sincères, elle en a d'intéressés.

L'Université n'en poursuivra pas moins, lentement peut-être mais sûrement, sa marche en avant, sans se laisser intimider par les attaques directes ou indirectes de l'ennemi.

Le *Siècle* relevait de la bonne façon, il y a déjà quelque temps, une de ces cléricales allégations, où la faiblesse de l'argumentation le dispute à l'inoctensive et sournoise malignité de l'attaque.

Voici les faits : Dernièrement la Société d'Enseignement supérieur, qui, on le sait, se compose d'universitaires, étudiait la difficile question des baccalauréats. On se demandait si, pour le baccalauréat ès-lettres, il était utile de maintenir deux examens, l'un à la fin de la rhétorique, l'autre à la fin de la philosophie. Une discussion sérieuse s'ensuivit. Les uns affirmaient qu'il fallait ajourner tout examen à la fin de la philosophie pour soulager les cerveaux des élèves du trouble fatigant et stérile que la préparation philosophique leur impose, les autres contestaient que la réunion des deux parties du baccalauréat fût un remède.

Il y avait donc discussion, c'est-à-dire désaccord momentané. Savez-vous la conclusion que l'Université tire de ce débat ?

« Sans *baragouiner* », il déclare que ce désaccord met à nu la misère de l'enseignement universitaire, « où l'âme des enfants est livrée sans scrupule aux caprices intellectuels de tel ou tel professeur, celui-ci athée, celui-là spiritualiste, cet autre matérialiste ou sceptique, etc. » Et la feuille dévote conclut qu'il résulte de ce débat que l'Université est devenue incapable de donner à ses élèves un enseignement philosophique basé sur une notion unique.

Voilà sans doute une découverte, et comme tout cela est habilement déduit ! Allons, vite, Pères Jésuites, rentrez en France (si vous en êtes sortis) ; à vous les palmes, à vous la férule !

« Il est certain, continue le *Siècle*, qu'à l'époque où l'Église dirigeait l'enseignement, brûlait les livres qui n'étaient pas conformes à sa doctrine et dressait des bûchers pour les penseurs qui n'acceptaient pas sa domination, la divergence des opinions n'était pas possible. A coup sûr, la Société moderne ne possède pas les procédés catholiques pour assurer l'accord des esprits par l'unité de l'enseignement, accord fort désirable sans doute... »

Cet accord l'Université dédaigne de l'obtenir avec l'arme violente de la proscription et de l'excommunication. Un de ses principes les plus chers est la liberté de penser et d'écrire. Elle s'intéresse aux recherches sincères d'une science en formation. Les théories nouvelles ne lui font point peur.

On ne peut en dire autant de la trop fameuse *Congrégation de l'Index* dont l'intolérance a trouvé le moyen d'interdire les œuvres les plus fortement pensées et écrites de chaque siècle, parmi lesquelles nous citerons au hasard :

Les *Lettres provinciales*, de Pascal. (Décret du 6 septembre 1657.)

Les *Lettres persanes*, de Montesquieu. (Décret du 24 mai 1761.)

Les *Œuvres* d'Albert le Grand. (Décret du 10 novembre 1666.)

La *Sainte Bible* ou le *Vieux et le Nouveau Testament*. (Décret du 22 mars 1745.)

Le *Catéchisme historique* et l'*Abbrégé de l'Histoire ecclésiastique*, de l'abbé Fleury. (Décret du 1^{er} mars 1770.)

Les *Entretiens sur la pluralité des Mondes*, de Fontenelle. (Décret du 1^{er} décembre 1767.)

Les *Méditations*, de Descartes.

Le *Traité de la Nature et de la Grâce*, de Nicolas Malebranche.

Les *Essais*, de Montaigne. (Décret du 12 juin 1676.) etc., etc.

On ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle a la main bien malheureuse, ou le goût bien mauvais, cette docte réunion d'ecclésiastiques. Parmi les plus récents excommuniés, nous relevons les noms de :

Victor Cousin, Damiron, Alexandre Dumas père et fils, Cabanis, Benjamin Constant, Dupin aîné, Henri Heine, Victor Hugo, Alphonse de Lamartine, Lamennais, Michelet, Mignet, Edg. Quinet, Sainte-Beuve, Stuart-Mill, Taine, Jules Simon, Vacherot, etc., etc.

Si c'est au prix de pareilles proscriptions que l'unité de l'enseignement doit être acquise, vive le désaccord, vive l'anarchie universitaire ! — Mais que l'Université rassure. Son cri d'alarme pouvait partir d'un bon naturel, il n'en est pas moins hors de saison. « Le temps fera son œuvre et, le savoir et la liberté aidant, toutes les superstitions dont il est le représentant, superstitions qui troublent et compliquent l'enseignement, finiront par être éliminées. Et alors, nous trouverons un nouvel accord — sans avoir besoin de retourner aux Jésuites. »

PROTESTATION DE L'ÉVÊQUE DE PAMBERS

En réponse à la mesure prise par M. Goblet, qui suspend les traitements de trente-cinq prêtres coupables de s'être gravement compromis dans la lutte engagée par la réaction contre les institutions républicaines, M. l'évêque de Pamiers a cru devoir adresser au ministre une lettre de protestation, qui se termine ainsi :

« Si nous devons, dit le prélat, voir d'un œil impassible et égoïste la France amoindrie, le peuple catholique dans l'iniquité, Dieu expulsé de ses temples ; si l'exercice de nos droits et de nos devoirs les plus élémentaires et les plus sacrés est, à vos yeux, une révolte, vous pouvez frapper à l'aise, supprimer les traitements, désorganiser le service religieux, priver les pauvres de l'obole du prêtre, faire du prêtre lui-même un mendiant et achever ainsi la misère de nos paroisses rurales désolées par la grêle, inondées par les pluies d'automne et ruinées par le mauvais état des affaires générales. »

Nous n'avons pas, au jour de notre consécration sacerdotale, renoncé au droit de travailler et à l'honneur de souffrir pour la France et pour Dieu.

Jamais les qualités de Français et de citoyen et les droits qui y sont attachés n'ont été revendiqués plus hautement et avec plus d'énergie.

M. l'évêque de Pamiers oublie malheureusement qu'à ces droits correspondent des obligations et des devoirs, pénibles parfois à remplir, mais

auxquels nul citoyen, soucieux de mériter ce nom, ne saurait essayer de se soustraire.

Nous applaudirions des deux mains à la révocation de l'évêque précité, pourquoi faut-il qu'en d'autres circonstances il réclame pour ce même clergé l'exemption du service militaire, et mille autres immunités, que tout autre citoyen français rougirait de demander pour lui-même ?

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — Rien nulle part, calme plat. On se recueille partout en attendant les pièces nouvelles. Le Grand-Théâtre prépare *Hérodiade* ; les Célestins, les *Pommes d'Or* : Bellecour, *Ma Camarade*, qui précédera la *Doctoresse*.

De tout cela, le gros événement est *Hérodiade*, dont les répétitions générales ont commencé et qui passera assurément lundi ou mercredi pour le plus tard.

On peut d'avance prédire un gros succès à cette œuvre de l'auteur du *Roi de Lahore*, si brillamment représenté à Bellecour, et du *Cid*, qui vient de réussir bruyamment à Paris. Les décors sont superbes. On a commandé plus de trois cents costumes ; l'exécution est soignée dans les moindres détails. D'ailleurs, c'est Massenot lui-même qui doit venir conduire la première représentation, et l'attente d'un tel hôte explique le soin avec lequel Luigini trace à chaque artiste sa tâche symphonique.

Les *Pommes d'Or* passeront également incessamment aux Célestins. C'est une sorte d'opérette-féerie, avec chœurs et ballets.

On compte beaucoup sur l'engagement de M^{me} Gélabert, une ravissante prima donna d'opérette, qui réussira certainement aussi brillamment qu'à Paris, où elle est adorée.

En attendant ces premières, tout le monde s'occupe de la question des théâtres. Le maire vient de déposer son rapport, pour l'année prochaine. Il propose la séparation de nos deux scènes municipales, confiées chacune à un directeur distinct. A notre avis, il a raison et c'est le seul moyen de faire du bon théâtre dans l'une et dans l'autre. Partout, en effet, il y aura l'œil du maître, ce qui était impossible avec le système actuel.

Marseille. — La troupe est enfin constituée et le tableau en est publié par les journaux de Marseille. Il est tel que je vous l'avais indiqué. On ne sait encore absolument pas quelle sera la pièce qui tiendra l'affiche en premier.

Il paraît décidé, cependant, que la troupe débutera avec l'admirable chef-d'œuvre de Meyerbeer, le *Prophète*.

Quant à la troupe d'opéra-comique, c'est toujours par le *Songe d'une Nuit d'été* qu'elle doit commencer.

Au Gymnase, la *Princesse des Canaries* continue à tenir avec succès l'affiche.

BIBLIOGRAPHIE

Les *Dogmes* (critique ultramontaine). — *Essai sur l'origine des Cultes*, par Keb... (1) — Nous avons parcouru avec le plus vif intérêt ces deux volumes, où l'auteur, un de nos meilleurs publicistes, qui cache sous le pseudonyme de Keb... le nom de M. Alfred La Belle, étudie avec un sens critique remarquable, une grande pénétration philosophique et un jugement très sûr, les vanités des prétentions et des dogmes ecclésiastiques. Nous recommandons particulièrement le volume qui a pour titre : *Essai sur l'origine des Cultes*. L'auteur a voulu démontrer que les légendes catholiques et les traditions superstitieuses, que les prêtres aiment à propager, ne sont que des emprunts et des copies des mythologies antiques. Il y a parfaitement réussi. Le sujet paraît un peu aride au premier abord, mais une intelligente disposition typographique et un style des meilleurs et des plus purs, en font une lecture des plus faciles et des plus agréables. C'est un livre à posséder, et nous le recommandons vivement à nos lecteurs.

Nous profitons de cette notice bibliographique pour rappeler à nos lecteurs que la Bibliothèque du journal est encore toute nouvelle, que les documents les matériaux, les livres, nous seraient un secours des plus précieux dans l'œuvre entreprise et nous faisons un appel pressant à leur généreuse solidarité. Ceux qui désireraient ne pas se défaire des pièces rares ou curieuses qu'ils peuvent posséder, n'auront qu'à nous l'indiquer. Nous prendrons connaissance du livre ou du manuscrit, et nous le renverrons intact à son propriétaire, qui aura été ainsi un de nos meilleurs et un de nos plus utiles collaborateurs.

Nous rendrons compte, en même temps, de tous les ouvrages ou brochures dont il nous sera adressé un exemplaire.

Nous venons de recevoir la prime du *Figaro*, le *Figaro illustré*. L'art est un terrain neutre où tous les hommes curieux des choses de l'esprit peuvent se tendre la main sans hésitation ni réserve.

A ce titre, nous n'hésitons pas à signaler cette intéressante livraison du *Figaro illustré*, qui peut être parcourue par tous et recommandée de même. Les articles sont signés Jean Rameau, Ernest Legouvé, Edmond de Goncourt, colonel Tchong-Ki-Tong ; Prosper Gicquel, Edouard Pailleron, Charles Monselet, Jean Richepin, Gyp, André Theuriot, etc. Les dessins : Casanova, Jules Adeline, Félix Regamey, Paul Renouard, Rafaëlli, J. Worms, Poirson, A. de Neuville, Bastien-Lepage, etc.

On ne peut qu'applaudir à cette intelligente tentative de vulgarisation artistique, gravée et imprimée avec beaucoup de soin par la maison Chaix et Krakow.

(1) Deux vol. in-8°, *Marie Blanc*, libr.-édit., rue de Vaugirard, 326, Paris. En vente chez les principaux libraires. — Prix du volume : 2 francs.

Le Gérant : PONCET.

Imprimerie Nouvelle lyonnaise, rue Ferrandière, 52 (Association syndicale des Ouvriers typographes)

MAISONS RECOMMANDÉES

Pour répondre à diverses demandes qui nous ont été adressées, nous nous empressons d'informer nos abonnés que nous sommes tout disposés à insérer gratuitement, dans chaque numéro, sous la rubrique *maisons recommandées*, l'adresse de leur maison de commerce.

Les personnes qui auront une annonce dans le journal conserveront leur adresse dans les maisons recommandées tant que durera leur annonce.

Pour nos autres abonnés l'insertion ne sera faite que pour un numéro afin d'établir un roulement entre eux. Cependant moyennant 0,25 c. par insertion, ils auront le droit de la renouveler à leur gré.

Pour les non abonnés, le prix de l'insertion dans les maisons recommandées sera de un franc pour la première insertion et de 0,50 cent. pour les suivantes.

Pour obtenir l'insertion, nos abonnés n'ont qu'à la demander par lettre ou carte postale, si possible, en donnant le texte.

CHAUX-DE-FONDS (Suisse). — Ch. Aubry, buffet de la gare.

GENÈVE. — Grand café de la Couronne.

CHATELLERAULT (Vienne). — Grand hôtel de l'Univers. Recommandé aux voyageurs de commerce.

POITIERS (Vienne). Grand café Tribot, en face de la gare, consommations de 1^{er} choix.

BOURGES (Cher). — Grand hôtel de la Boucle d'or.

GUÉRET (Creuse). — Hôtel Rousseau, au centre de la ville.

FABRICANT ET FOURNITURE

D'HORLOGERIE GARANTIE

MAISON DE CONFIANCE

Fritz GAGNEBIN

à SOUVILLIER (Suisse)

Remontoirs argent interchangeable, 18 lignes, à 29 50
— nickel — — 19 »
— — quantités, semaines et mois 29 »
— argent — — — 40 »

Pièces à clef et Remontoirs pour Dames

MAISON RECOMMANDÉE

CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DÉTAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, marchand de bois, 127 et 129, rue Chaponnay LYON

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges incodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

DIPLOMES D'HONNEUR ET MÉDAILLES D'OR
A TOUTES LES EXPOSITIONS

AMARA BLANQUI

BOISSON RECOMMANDÉE

Pendant les grandes chaleurs

Distillerie à vapeur

DES ALPES-MARITIMES

Représenté dans le département du Rhône

Par M. BOUCHET

Entrepôt et Commandes

Rue Boileau, 149 (Brotteaux)

Comptoir de Dégustation

87, Cours Lafayette, 87

LYON

M. Victor BRUNET

OCULISTE

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, est venu fonder à Lyon, un cabinet de consultations pour le

Traitement des Maladies des Yeux

M. le Docteur BRUNET devant accomplir sa carrière médicale à Lyon, l'avenir le fera connaître. Il désire simplement signaler son arrivée dans cette ville, où il espère passer de longues années.

IL REÇOIT TOUTS LES JOURS DE MIDI À 4 H.
28, rue Franklin, 28

(Angle de la rue Bourbon) 4124

IL NE TRAITE QUE LES MALADIES DES YEUX

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

A. BÉNIER

Quai Saint-Vincent, 55

A L'ENTRESOL

LYON — Près le pont La Feuillée — LYON

PRIX MODÉRÉS

RÉPARATIONS
EN
TOUS GENRES
ETC.

ABONNEMENTS
POUR
REMONTAGES DE
PENDULES

CARTES de VISITE GRAVÉES à 1 fr. 75 et 2 fr. LE CENT

SUR BEAU CARTON BRISTOL IVOIRE

Pendant le mois de Décembre seulement
ENVELOPPES dites Fermoirs, pour Cartes de visite, à 75 c. le cent

Pour recevoir franco, ajouter 25 cent. par 100 cartes et 20 cent. par 100 enveloppes

CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES

AGENDAS de BUREAU pour 1886

IMPRIMERIE

Lettres de faire part de Naissance et de Mariage
Têtes de lettres, Factures
Cartes d'adresse, Mandats
Actions, Carnets de chèques
Prospectus, Programmes
Catalogues, Dessins
Albums, — etc., etc.

GRAVURE, LITHOGRAPHIE

ET AUTOGRAPHIE

S. PELLETIER

93, Cours Lafayette, 93

LYON

PAPETERIE

Fournitures de Bureau et pour Ecoles
Papier : lettres commerciales
Papier de luxe anglais et papier anglais par boîte :
Lyon Paper
25 feuilles et 25 enveloppes, 90 cent.
Le même, 50 feuilles et 50 enveloppes, 1 75
Façon anglais
25 feuilles et 25 enveloppes, 60 cent.
Le même, 50 feuilles et 50 enveloppes, 95 cent.

FABRIQUE DE REGISTRES IMPRIMÉS OU RÉGLÉS POUR ADMINISTRATIONS

ET POUR COMPTABILITÉS CIVILE OU MILITAIRE

Registres bon marché pour le petit commerce, tels que : brouillard, main-courante, journal, caisse, grand-livre, etc., faits d'avance

Copies de lettres, 500 feuillets, à 2 fr. 40 ; en papier glacé, 2 fr. 80

Registres sur commande

Expédition franco de port et d'emballage pour les demandes au-dessus de 25 francs (seulement pour la France).

PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1^{re} classe

59, rue des Vinaigriers, à Paris

ROB DÉPURATIF du D^r DUPAS

STROP DE PHOSPHATE MONOCATUZZIN JULIEN
CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.
Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.
Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

COMPTOIR DE LA VOUTE

ROUMIEU

1, Rue Champier, 1

En face la halle des Cordeliers

LYON

LOUAGE DE CARRIOLES

BUREAU DE COMMISSION
Pour la Cité Villeurbaine et Montchat 7150

CAFÉ RESTAURANT

L. DAVID

43, place de la Bourse, Lyon

SERVICE A LA CARTE

Plat du Jour

DINERS à 2 francs

et au-dessus

BIÈRE DE STRASBOURG. — BIÈRE EN CRUCHE
Consommations de 1^{er} choix 3806

CARTES DE VISITE

IMPRIMERIE NOUVELLE, rue Ferrandière, 52